

Association ADARA
10 rue Jeanne d'Arc
07700 Bourg-Saint-Andéol
association.adara@gmail.com



En 2018 devenez adhérent et/ou donateur d'ADARA !

Madame, Monsieur,

L'Association pour le développement de l'accordéon en Rhône-Alpes organise la 6^{ème} édition du Festival Bouteilles en Bretelles, du 23 au 25 mars 2018, à Bourg-Saint-Andéol en Ardèche.

L'accordéon chromatique et diatonique sera de nouveau à l'honneur dans une programmation qui rimera avec les instruments à vent. La manifestation sollicitera vos cinq sens à travers diverses découvertes patrimoniales, œnologiques et musicales.

Afin de soutenir les actions d'Adara, organisme d'intérêt général, nous vous invitons à nous retourner le bulletin ci-joint.

Toute l'équipe vous remercie par avance de votre participation et vous souhaite une belle saison culturelle !

Agnès Binet,
Présidente d'ADARA

Objet de l'Association ADARA :

L'association a pour but de développer l'accordéon, sous ses formes chromatique et diatonique, et les instruments qui lui sont directement apparentés - bandonéon, concertina et accordina - en région Rhône-Alpes. Ses actions visent à promouvoir et à diffuser l'instrument à travers les manifestations les plus diverses : concerts, stages, master classes, festivals, enregistrements sonores, publications, conférences ou encore expositions.

Bulletin ADARA 2018 Adhésion / Don

A envoyer par courrier postal à l'adresse suivante :
ADARA, 10 rue Jeanne d'Arc, 07700 Bourg-Saint-Andéol



Mme M.

Courriel.....

Demeurant.....

Code postal.....Ville.....

Téléphone.....

souhaite partager l'aventure d'ADARA et participer à la diffusion de l'accordéon pour la saison 2018 par une **adhésion ET/OU un don**, les deux étant indépendants :

J'ADHÈRE

La cotisation individuelle et annuelle est fixée à **10€**. Elle donne accès à :

- tarifs réduits de toutes les manifestations de l'association en 2018
- droit de vote à l'Assemblée Générale du 20 janvier 2018

MONTANT VERSÉ :€

chèque (libellé à l'ordre d'ADARA) espèces

JE FAIS UN DON (un reçu fiscal vous sera remis)

Organisme d'intérêt général, l'association ADARA a obtenu l'habilitation de délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour les donateurs (66% déductibles des impôts pour les particuliers). Aussi, pour ceux qui le souhaitent, nous vous sollicitons pour faire un don, indépendamment de votre adhésion.

Ce don est individuel et nominatif. Il ne donne accès à aucun autre avantage en plus du reçu fiscal.

Exemple en 3 étapes :

Etape 1 : Je fais un don de 30€ à ADARA.

Etape 2 : ADARA m'envoie un reçu fiscal de 30€, qui donnera lieu à un avoir fiscal de 20€

*Etape 3 : Je déclare ce don dans ma déclaration annuelle de revenus => **Le coût final est de 10€.***

MONTANT VERSÉ :€

chèque (libellé à l'ordre d'ADARA) espèces

Date et Signature :